

Biennale de Venise

Un Voyage des Amis du MAMCO

avec Nicolas Garait-Leavenworth
Artiste et curateur

du jeudi 9 au dimanche 12 juin 2022

AVANT-PROGRAMME

Ce programme est fourni à titre indicatif et peut être sujet à des modifications avant le départ en fonction de l'actualité artistique et de contraintes inhérentes notamment à l'organisation des déplacements ou aux impératifs des personnes qui accueillent le groupe.

➤ **Départ : Jeudi 9 juin 2022**

Train Euro City direct Genève-Venise : Dép. 07h39 / Arr. 14h28

➤ **Retour : Dimanche 12 juin 2022**

Train Euro City direct Venise-Genève: Dép. 16h20 / Arr. 23h24

Jeudi 9 juin

Trajet en train Genève – Venise ; Transfert de la gare à l'hôtel Indigo Venice – Sant'Elena ; Visite de la Biennale, 59^{ème} exposition internationale d'art contemporain « The Milk of Dreams »

Vendredi 10 et samedi 11 juin

Suite de la visite de la Biennale ; Visite d'autres lieux d'exposition en fonction de la programmation en cours (Palazzo Grassi, Punta della Dogana, Musée Peggy Guggenheim...)

Dimanche 12 juin

Suite et fin de la visite de la Biennale ; Retour en train Venise–Genève

FORFAIT PAR PERSONNE

CHF 2'150.- en chambre double

CHF 2'600.- en chambre individuelle

Ce prix comprend : le transport en train 1^{ère} classe direct Genève-Venise et retour, les transferts de la gare à l'hôtel et retour en vaporetto privé, le port des bagages de la gare à l'hôtel et retour, l'hébergement à l'hôtel Indigo Venice – Sant'Elena 4*, les petits-déjeuners, le dîner du 1^{er} soir, la carte vaporetto pour 72h, les entrées aux différents lieux d'expositions, les visites commentées, l'assistance d'un accompagnateur Arts et Vie, l'assurance MAIF* incluant les services MAIF Assistance et des garanties en cas d'épidémie/pandémie.

Ne sont pas inclus : les repas (sauf petits déjeuners et dîner du 1^{er} soir), les dépenses personnelles, les boissons, les pourboires.

***Assurance MAIF**

Cette assurance compris dans votre forfait vous accompagne quelle que soit la situation :

- Si vous tombez malade ou que vous développez des symptômes sur place, vous bénéficiez d'une assistance tant au niveau de la prise en charge des dépenses de santé, que du rapatriement ainsi que la possibilité pour un proche de se rendre à votre chevet.
- Si vous subissez les conséquences de l'évolution de la situation sanitaire sur place (Confinement soudain, quarantaine imposée au groupe, vol retour annulé...), vous bénéficiez d'une prise en charge des frais d'hébergement jusqu'à 14 jours (100 euros/jour) et du nouveau billet de train pour le retour.

Condition d'annulation

En cas d'annulation du voyage les frais suivants seront retenus :

- entre 30 et 15 jours avant le départ, 50% du montant du voyage ;
- entre 14 jours et le jour du départ, 100% du montant du voyage.

Cette somme sera due à l'Association si elle n'a pas encore été versée.



Nous vous recommandons de souscrire une assurance annulation

Note pratique

Le voyage est soumis aux décisions prises par les gouvernements concernant le COVID-19 (notamment en ce qui concerne l'ouverture des frontières, des restaurants, des sites, au port du masque, des tests, de la vaccination ...). Il vous appartiendra de vous conformer à ces formalités. Ces conditions étant changeantes, nous vous tiendrons in formés.